

Réunion du : 2 février 2023 à Varennes-Vauzelles.

Procès-verbal N° 20

Présidence : M. Alain BUCHETON.

Présents : MM. TREPKA Nicolas – ARCHAMBAULT Anthony.

Secrétaire de séance : Mme Cécile TOURNOIS

1 – FOOT A 11

1.1. Coupes Départementales.

➤ Coupe U18

La commission repositionne ces trois rencontres de brassage de coupe U18 au samedi 11 février.

- FC Nevers-Banlay 1 / E. Alligny-St Amand/Donzy 1
- ESN 58 1 / FC Nevers1
- US Cosne 2 / E. Guérigny-Urzy/La Charité 1

➤ Coupe U15

Lors de sa réunion de coordination du 24 janvier, la commission a procédé au tirage au sort des ¼ de finale de la coupe principale, celui-ci a été effectué par Sébastien LEMERCIER au siège du District.

« Coupe principale » : ¼ de finale du 18 février.

- Match N° 1 – ASA Vauzelles / AS Clamecy
- Match N° 2 – US La Charité / FC Nevers
- Match N° 3 – E-La Machine-Charrin / SNID
- Match N° 4 – CS Corbigny / US Cosne 2

Tirage au sort par anticipation « Coupe consolante : ¼ de finale du 18 mars.

- Perdant match N° 4 recevra l'E-St Pierre/SLA 09
- Perdant match N° 2 recevra l'E-RC Nevers-Challuy-Sermoise/Marzy
- Perdant match N° 1 recevra l'E-Coulanges/Guérigny/Montigny/St Benin
- Perdant match N° 3 recevra l'E-SNID/ESN 2

1.2. Championnats phase printemps.

Championnats U18

D1 Poule unique – 6 équipes, matches « aller/retour » 10 dates.

- FC Nevers 1 – CS Corbigny 1 - US Cosne 2 - SNID 2 - E- Guérigny-Urzy/La Charité 1 - E-La Machine/St Benin 1.
- Dates 25 février / 4-11-25 mars / 1-22 avril / 6-13-27 mai / 10 juin.

D2 Poule unique – 5 équipes avec 1 exempt, matches « aller/retour » 10 dates.

- FC Nevers Banlay 1 - US St Pierre 1 - E-Marzy/RC Nevers-Challuy-Sermoise/Afgp 58 - ESN 58 1 - E- Alligny-St Amand/Clamecy/Donzy 1 / Exempt.
- Dates, 25 février / 4-11-25 mars / 1-22 avril / 6-13-27 mai / 10 juin.

Championnats U15

D1 Poule unique – 6 équipes, matches « aller/retour » 10 dates.

- FC Nevers 1 – ASA Vauzelles 1 – US La Charité 1 – US Cosne 2 – UF La Machine – CS Corbigny 1.
- Dates, 25 février / 4-11-25 mars / 1-22 avril / 6-13-27 mai / 10 juin.

D2 Poule unique – 7 équipes + 1 exempt, matches « simples » 7 dates.

- AS Clamecy - E- ST Pierre/SLA 09 1 – E-Coulanges/Guérigny-Urzy/Montigny/St Benin 1 – E-SNID/ESN 58 2 – E-Moulins-Engilbert/ Château-Chinon-Arleuf/ Chatillon en Bazois/Cercy La Tour 1 – E-Nevers-Challuy-Sermoise/Marzy 1 - AFGP 58 2 - Exempt.
- Dates 4-25 mars / 1-22 avril / 6-27 mai / 10 juin.

1.3. Engagement équipe.

Catégorie U15

La commission prend en compte le choix de l'AFGP 58 de se retirer de l'Entente Nevers Challuy Sermoise/ Marzy / Afgp 58.

Par conséquent l'Entente devient Nevers Challuy Sermoise / Marzy.

La Commission valide l'engagement de l'équipe de l'AFGP 58 en nom propre pour la Phase Printemps.

2 – FOOT A 8

2.1. Plateaux « Festival U13 » repositionnés.

La commission repositionne les plateaux « Festival U13 » non joués du 21 janvier au 18 février.

- **Pour rappel :**

Sur le site de FC Nevers avec UF La Machine, ASA Vauzelles, SNID 4 F.

Sur le site de RC Nevers-Challuy-Sermoise avec l'AFGP 58. 3, AS Charrin 2 F, SNID 3.

Sur le site de l'AS St Benin avec l'AS Guérigny-Urzy, FC Château-Chinon-Arleuf, CS Corbigny 2 F.

2.2. Forfaits déclarés

- **T1 - Festival U13.**

US Chatillon. Amende 25€.

US Chantenay. Amende 25€.

ASL St Père. Amende 25€.

AS Charrin 1. Amende 25€.

E-Cercy/Moulins 1. Amende 25€.

3 – FUTSAL

3.1. Finales Départementales Futsal.

- Samedi 4 février à La Maison des Sports de Nevers.

Catégorie U15 – 8h30 / 12h00.

Equipes finalistes : E-La Machine/St Benin – FC Nevers – US St Pierre – CS Corbigny – US La Charité - SNID.

Catégorie U11 – 13h30 / 17h00.

Equipes finalistes : US Coulanges – US Cosne 1 et 2 – RC Nevers-Challuy-Sermoise – ESN 58 – SNID 2.

Catégorie U18 – 17h00 / 20h30.

Equipes finalistes : AFGP 58 – FC Nevers – FC Nevers-Banlay – CS Corbigny – E-Guérigny/La Charité – US Cosne.

- Dimanche 5 février à La Maison des Sports de Nevers.

Catégorie U13 – 8h30 / 12h00.

Equipes finalistes : AFGP 58– RC Nevers-Challuy-Sermoise 1 et 2 – US Cosne – ASA Vauzelles – SNID.

4 – RETOUR DE DECISION COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

La commission acte la décision de la Commission « Statuts et Règlements » donnant match perdu par pénalité à l'équipe U13D1 du FC Nevers – **0 but -1 point** pour la rencontre SNID 1 / FC Nevers 1 du 26/11/22.

Le Président, Alain BUCHETON.



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.